



FFvolley

DOSSIER DE CONSULTATION – Prestation de services

Règlement de consultation & Cahier des charges

**Accompagnement de la stratégie événementielle fédérale –
Gestion partielle de l'organisation d'une étape de la
Volleyball Nations League en 2026 et en 2027**

**Date limite de réception des candidatures :
Samedi 19 avril 2025**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule

Présentation de la FFVOLLEY

La « Fédération Française de Volley » (ci-après la FFvolley) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée et déclarée à la préfecture de Paris le 2 février 1936 (date de parution au J.O. Le La FFvolley a reçu délégation du ministre chargé des sports prévue à l'article L.131-14 du code du sport par arrêté du 28 mars 2022 pour les disciplines du volley-ball, volley-ball de plage (beach-volley) et du para-volley et par arrêté du 16 décembre 2022 pour la discipline du volley sur neige ou snowvolley ; **la FFvolley étant affiliée à la Fédération Internationale Volley-Ball (FIVB), seule Fédération régissant ces disciplines dans le monde.**

En vertu de l'agrément qui lui a été délivré par le Ministre chargé des sports conformément à l'article L.131-8 et s. du code du sport, et de la délégation accordée par le Ministre chargé des sports conformément à l'article L.131-14 et s. du code du sport, la FFvolley participe à la mise en œuvre des missions de service public relatives à l'organisation générale, au développement des disciplines du « Volley » (volley-ball, beach-volley, para-volley et snow-volley), et a corollairement pour objet, de permettre, d'organiser, d'encourager et de développer la pratique du Volley sous toutes ses formes en intérieur ou en extérieur.

La FFVOLLEY organise les compétitions internationales (matches des équipes de France) et les compétitions nationales (championnats, coupe de France) dans toutes les catégories d'âges. Les championnats professionnels (1^{ère} division féminine, 1^{ère} et 2^{ème} divisions masculines) sont gérés à part.

La FFvolley est présidée par Éric Tanguy depuis septembre 2015 et est constituée de plus de 1300 clubs pour plus de 220.000 licenciés.

Projet et contexte de la consultation

La FFvolley a pour projet d'organiser une étape de Volleyball Nations League (VNL) en 2026 et en 2027 et souhaite être accompagné dans le cadre d'une contractualisation portant sur la gestion partielle de l'organisation de cet événement sportif d'envergure par un prestataire événementiel, avec comme **principales missions la planification et la recherche des sites hôtes, la coordination des différents acteurs impliqués, la recherche des besoins en hébergement, restaurant et transport et la livraison opérationnelle de la compétition.**

La Volleyball Nations League est une compétition internationale annuelle, propriété de la Fédération Internationale de Volley et gérée par une société internationale Volleyball World. La compétition regroupe les 18 meilleures nations mondiales, qui s'opposent à l'occasion de 3 tours de compétition, avec 3 poules de 6 équipes à chaque tour, pour se qualifier à la Finale à 8 de la compétition.

Afin d'exposer au mieux sur son territoire l'Equipe de France senior masculine, double championne olympique en titre, la FFvolley s'est portée candidate pour l'organisation deux étapes de la VNL éditions 2026 et 2027, qui se tiendront plus précisément du 24 au 28 juin 2026 et du 23 au 27 juin 2027.

Chaque édition réunira des équipes de 6 pays, et sera un événement clé pour promouvoir le volley-ball hexagonal à l'international, attirer un large public et mettre en avant les valeurs d'engagements et de respect propres au Volley-Ball.

Conditions de la consultation

Contenu du dossier de consultation

La présente consultation se compose :

- du présent règlement de consultation
- du cahier des charges d'organisation de la VNL annexé.

La FFvolley se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation à tout moment de la procédure.

Objet & procédure

Dans le cadre de l'organisation de ces étapes de VNL, la FFvolley assurera les missions suivantes :

- **Coordination générale de l'organisation** : Pilotage du projet, suivi budgétaire.
- **Relation avec la Fédération Internationale et Volleyball World et les délégations étrangères**
- **Communication et marketing** : Création d'une stratégie de communication avant, pendant et après l'événement, y compris la gestion des réseaux sociaux, la création de supports visuels et la gestion des relations presse
- **Gestion des sponsors et partenaires** : Identification des sponsors potentiels, gestion des partenariats, intégration des sponsors dans l'événement
- **Animation et accueil du public** : Gestion de l'accueil des spectateurs, gestion de la billetterie et des relations protocolaires et VIP
- **Gestion du programme bénévoles** : recrutement par l'intermédiaire d'une plateforme dédiée, formation, animation
- **Gestion du programme de présentation sportive** : recrutement des prestataires et coordination de la production promotionnelle de l'enceinte sportive

La présente consultation a ainsi pour objet de sélectionner, dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence ouverte et non discriminatoire, dont les termes et conditions sont fixés ci-après, un prestataire appelé à fournir des prestations techniques qui répondent à ses besoins.

Le périmètre des besoins définis dans le cahier des charges concerne les catégories de prestations techniques décrites ci-après.

La consultation se compose d'un lot unique portant sur la fourniture des livrables et prestations techniques suivantes :

- **Planification et gestion de l'événement** : Élaboration du programme détaillé de l'organisation
- **Logistique** : Gestion des transports, de l'hébergement, de la restauration et des besoins spécifiques des équipes et des participants
- **Mise en place d'infrastructures** : Aménagement des lieux de compétition, installation des équipements nécessaires (terrains, tribunes, etc.), gestion des espaces VIP et autres installations
- **Mises en place d'animations** : animations autour de la compétition
- **Sécurité et gestion des risques** : Mise en place de toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer la sécurité physique et sanitaire des participants, du public et du personnel

Le détail des livrables attendus par le prestataire retenu, pour chaque catégorie de prestations, est stipulé dans le Cahier des charges annexé.

Le lot unique est mono-attributaire.

Au terme de la consultation, et en fonction des offres soumises, la FFvolley se réserve le droit de :

- Ne pas retenir de candidat sur le lot ;

- Mettre un terme à la consultation ;
- Déclarer la consultation infructueuse avant de :
 - Soit lancer une nouvelle consultation,
 - Soit négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats en vue de leur confier, en partie ou en totalité, les composantes du lot unique.

Le prestataire retenu devra avoir la capacité de répondre aux attentes et aux besoins de la FFvolley définis au cahier des charges.

Il est précisé qu'à l'issue de la présente consultation, et outre l'application des modalités stipulées ci-après, la FFvolley formalisera les conditions de sa collaboration avec le prestataire retenu dans le cadre d'un contrat de prestation dont la durée est définie aux présentes.

La désignation du prestataire sélectionné relève d'une décision du Conseil d'Administration de la FFvolley.

Communication du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation sera accessible via le site officiel de la FFVOLLEY à l'URL : <http://www.ffvolley.org/360-37-1-CONSULTATIONS>

A la demande d'un candidat transmise à l'adresse électronique suivante : patrice.marquet@ffvb.org

Renseignements complémentaires

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation en faisant parvenir leur demande par courrier électronique à la même adresse électronique (objet : « Accompagnement de la stratégie événementielle fédérale – Gestion partielle de l'organisation d'une étape de la Volleyball Nations League en 2026 et en 2027 »).

A réception de cette demande, la FFvolley se réserve le droit :

- De ne pas y répondre
- De répondre au seul candidat concerné
- De communiquer la réponse apportée aux autres candidats potentiels qui ont manifesté un intérêt pour la présente consultation (la FFvolley se réserve la possibilité de mettre à disposition un document partagé sur un drive à l'attention des candidats).

Échéancier de la consultation

L'échéancier suivant précise, à titre indicatif, les principales étapes de la consultation :

ETAPES/ECHEANCES

1. Envoi du Cahier des charges : **Mars 2025**
2. Questions & Réponses : **Mars/Avril 2025**
3. Date de clôture de la consultation : **19 avril 2025**
4. Présentations des finalistes : **Avril 2025**
5. Décision : **Mai 2025**

Remise des dossiers de candidature

Contenu et forme du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être produit uniquement en format numérique et comporter deux sous-dossiers dans lesquels doivent être insérées les pièces suivantes :

a) Un premier sous-dossier comportant les pièces administratives suivantes (format PDF) et dénommé « PIÈCES ADMINISTRATIVES » :

- Une lettre de candidature signée par toute personne habilitée à engager le candidat et mentionnant les informations suivantes :
- Nom ou raison sociale du candidat
- Forme juridique du candidat (autoentrepreneur, indépendant, société...)
- Siège social
- Coordonnées téléphoniques et adresse mail d'un contact dédié à la consultation
- Nom et fonction du représentant légal (le cas échéant)
- Un extrait de KBIS de moins de 3 mois (si applicable ou un document équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Un document :
 - Précisant les effectifs et ressources humaines du candidat
 - Présentant les résultats financiers (bilans certifiés sur les 3 dernières années)
 - Indiquant les coordonnées bancaires (RIB ou équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Le présent dossier de consultation paraphé sur chaque page, daté et signé par le représentant légal du candidat sur la dernière page (manifestant ainsi son acceptation sans réserve des conditions de cette consultation).
-

b) Un second sous-dossier comportant les pièces suivantes et intitulé « PRESENTATION DE L'OFFRE » :

- Une présentation de la société et de son équipe
- Une méthodologie détaillée pour l'organisation de l'événement avec :
 - Définition du planning de mise en œuvre détaillé des différentes phases du projet
 - Description détaillée de la méthodologie de collaboration entre le prestataire et la FFvolley sur toutes les phases du projet
- Les références de projets similaires réalisés
- Une proposition budgétaire avec :
 - Grille tarifaire des différentes fonctions intervenant sur le projet
 - En détaillant les différentes fonctionnalités, la candidature présentée devant en tout état de cause répondre aux conditions exposées dans le Cahier des charges (livrables).

Modalités de remise du dossier de réponse

Le dossier de réponse complet doit être envoyé à l'adresse : patrice.marquet@ffvb.org avec pour objet : « **Réponse à la consultation - Accompagnement de la stratégie événementielle fédérale – Gestion partielle de l'organisation d'une étape de la Volleyball Nations League en 2026 et en 2027** »

Il incombe au candidat de s'assurer, par tous moyens susceptibles d'en faire la preuve, de la bonne réception de l'entier dossier par la FFvolley. A défaut, l'irrecevabilité de son dossier pourra lui être opposée par la FFvolley.

Négociation

La FFvolley aura à son libre choix la possibilité de :

- Mener des entretiens avec un ou plusieurs candidats potentiels avant la date de remise des candidatures ;
- Négocier avec tout ou partie des candidats, sur la base des candidatures initiales, tant sur les caractéristiques techniques de la candidature que sur les aspects financiers ;
- Choisir le prestataire sur la base des candidatures initiales sans aucune négociation ;
- Solliciter des précisions sur les candidatures déposées y compris sur les conditions financières proposées.

Entretien et/ou audition

La FFvolley se réserve le droit de mener des entretiens avec un ou plusieurs candidats potentiels et/ou d'auditionner un ou plusieurs candidats ayant répondu à la présente consultation. Dans ce cas, le candidat concerné recevra une convocation par courrier électronique et il lui appartiendra de prendre ses dispositions dans ce sens.

Informations complémentaires

La FFvolley pourra demander à un ou plusieurs candidats des renseignements complémentaires sur leur dossier de réponse pour lui permettre d'analyser la recevabilité des candidatures et/ou d'examiner les offres remises par les candidats dont la candidature est recevable.

Choix du prestataire

Analyse des candidatures

La FFvolley choisira librement la candidature la plus avantageuse techniquement et économiquement pour répondre à ses besoins.

Pour ce faire, les propositions des candidats seront analysées selon une grille d'évaluation basée sur les critères suivants :

- **Pertinence et qualité :**
 - Expérience préalable : Une expérience significative dans l'organisation d'événements sportifs internationaux ou d'envergure.
 - Compétences en gestion de projet : Capacité à organiser un événement complexe, coordonner différents prestataires et respecter des délais serrés.
 - Créativité et innovation : Proposition de concepts originaux pour la mise en valeur de l'événement et pour l'engagement du public.
 - **Références et réputation : Présentation de références d'événements similaires et de témoignages de clients satisfaits.**
- **Capacité à gérer les aspects financiers :**
 - Proposer des solutions efficaces en termes de gestion budgétaire et de rentabilité.
- **Coûts associés** (grille de prix)

Notification du choix et documents contractuels

Le choix du prestataire retenu pourra être notifié par courrier électronique.

À la suite du choix d'un prestataire, ce dernier et la FFvolley concluront un contrat de prestations de service pour une durée précisée à l'article 8 ci-dessous, reprenant :

- Les termes et conditions de la présente consultation ;
- Les termes et conditions de la proposition formulée par le candidat dans sa réponse ;
- Les échanges ultérieurs, le cas échéant, entre le candidat et la FFvolley.

Durée de validité des offres et durée du contrat

Le délai de validité des offres effectuées dans le cadre des candidatures est de 90 jours à compter de la date limite de dépôt stipulée aux présentes.

Un contrat de prestation de services sera conclu avec le prestataire sélectionné. Ce contrat prendra fin en août 2027, intégrant une clause de revoyure en septembre 2026.

Le prestataire s'engage à maintenir ces conditions et respecter les délais et le cahier des charges pendant toute la durée du contrat, y compris les conditions financières.

Frais de participation

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais engendrés par sa participation à la présente consultation, y compris ceux engendrés par un entretien et/ou une audition dans les conditions de l'article 5 ci-dessus. Il ne pourra en aucun cas en demander le remboursement de la FFvolley et ce, quand bien même sa candidature ne serait pas retenue.

Sous-traitance

Le candidat retenu ne pourra pas sous-traiter l'exécution de ses prestations à un tiers de son choix, sous réserve d'en avoir préalablement informé par écrit la FFvolley en précisant l'identité de ce sous-traitant.

En cas de sous-traitance, le candidat retenu se porte garant du respect par le sous-traitant des conditions d'exécution des prestations et de tout engagement pris à l'égard de la FFvolley.

Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, tel que sans que cette liste soit exhaustive, une catastrophe naturelle, un attentat, une menace terroriste, une mesure administrative d'interdiction, une grève ou encore une épidémie, rendant impossible l'exécution des prestations, le prestataire sélectionné n'engagera pas sa responsabilité et aucune somme ne sera due par la FFvolley au titre de la non-réalisation des prestations.

Dans le cas où l'économie du contrat à conclure devrait être fortement modifiée, pour quelque cause qui empêcherait l'une des parties d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles, il est convenu que les parties se rapprocheront aux fins de négocier et de convenir, le cas échéant, d'un dispositif propre à rééquilibrer le contrat.

Loi applicable et compétence juridictionnelle

La présente consultation est soumise au droit matériel français, à l'exclusion de toute règle de conflit de lois. A défaut d'un règlement amiable, tout litige résultant de cette consultation relève de la compétence des juridictions françaises et plus précisément celles du ressort du siège social de la FFvolley.